

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 26016TARIFLL avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 12/02/2026

Objet : Décision de fixation de tarifs

Nature : Autres

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 12/02/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2026_016 D_cision de fixation des tarifs.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260212-26016TARIFLL-AU

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/02/2026



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2026_0016

DECISION DE FIXATION DE TARIFS

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°9 du 15 décembre 2025 relative à tarification des occupations au sein des salles communales,

Considérant qu'il appartient au Maire, par délégation du Conseil Municipal, de fixer les tarifs d'occupation et de mise à disposition temporaire des locaux communaux qui n'auraient pas pu être inclus dans les délibérations annuelles les adoptant,

Considérant la nécessité de corriger certaines erreurs matérielles relevées au sein de la délibération annuelle de fixation des tarifs,

Considérant qu'afin de respecter le principe d'égalité des usagers, il convient de fixer un tarif unique pour l'occupation des salles mises à disposition au sein de Ville de Tourcoing et non prévues au sein de la délibération fixant le tarif de mise à disposition des locaux communaux susvisée,

DECIDONS

ARTICLE 1 : De fixer le droit d'occupation, en tarif demi-journée et soirée (après 18h, net en euros) des salles du complexe sportif Léo Lagrange, sis 17 rue des Anges à Tourcoing (59200) comme suit :

- Pour le tarif Tourquennois :

Salles	Association à but non lucratif	Structures publiques	Structures privées
Espace de convivialité – hall d'accueil (matériel inclus)	750	750	1500
Espaces réceptifs VIP (matériel inclus)	750	750	1500

Salle de Restauration	150	150	300
Salle de réunion	150	150	300

- Pour le tarif non Tourquennois :

Salles	Association à but non lucratif	Structures publiques	Structures privées
Espace de convivialité – hall d'accueil (matériel inclus)	1000	1000	1500
Espaces réceptifs VIP (matériel inclus)	1000	1000	1500
Salle de Restauration	200	200	300

ARTICLE 2 : Ce tarif ne sera applicable que dans les limites des dispositions des délibérations entrées en vigueur et à intervenir.

Pour les salles incluant un prêt de matériel, le matériel prêté est le suivant : chaises, dix tables, une estrade, un pupitre et des guides fils.

ARTICLE 3 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible par le site Internet www.telerecourts.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

12 FEV. 2026

Doriane BECUE,
Maire de Tourcoing,



Accusé réception en Préfecture le : 12/02/2026

Publié sur le site Internet le : 12/02/2026